

Tarifs pour la saison 2019

Le montant de l'adhésion annuelle comprend la cotisation club et la licence FFTRI (voir tableau ci dessous) auxquelles il faut ajouter:

- La carte d'accès à la piscine (si vous ne l'avez pas déjà): 4 € à régler à la Piscine
- La pénalité de retard (si la date limite de dépôt du dossier du 30/10/2018 est dépassée): 30 €
- Le prix de la mutation depuis un autre club (le cas échéant): 20 €

Catégories	Type de licence FFTRI	Cotisation club	Licence FFTRI	Total
Sénior / Vétéran	Compétition	195,00 €	97,00 €	292,00 €
	Loisir ²	195,00 €	45,00 €	240,00 €
Sénior / Vétéran (Tarif réduit pour les extérieurs, étudiants et demandeur d'emploi) ¹	Compétition	140,00 €	97,00 €	237,00 €
	Loisir ²	140,00 €	45,00 €	185,00 €
Cadet / Junior	Compétition	140,00 €	41,00 €	181,00 €
	Loisir ²	142,00 €	39,00 €	181,00 €
Benjamin / Minimes	Compétition	125,00 €	41,00 €	166,00 €
	Loisir ²	127,00 €	39,00 €	166,00 €
Mini-Poussin / Poussin / Pupilles	Compétition	115,00 €	41,00 €	156,00 €
	Loisir ²	117,00 €	39,00 €	156,00 €

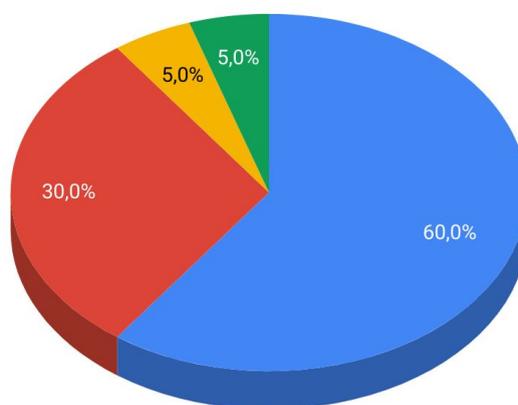
¹ Tarif réduit accordé, sur justificatif, aux étudiants, aux demandeurs d'emploi ainsi qu'aux adhérents ne pouvant pas participer aux entraînements pour cause d'une activité professionnelle ou scolaire éloignée de La Rochelle

² La licence "Loisir" ne permet pas la participation aux compétitions: il faudra fournir un certificat médical valide (de moins d'un an) lors de chaque inscription et souscrire un "pass journée" (comme un non licencié).

³ Les jeunes (jusqu'à la catégorie junior) titulaires d'une licence Compétition doivent s'engager à participer, au minimum à 3 compétitions organisées par la ligue ainsi qu'à un "Class Triathlon" dans la saison (obligation dans le cadre de l'Ecole de triathlon).

Pour information, les catégories d'âge pour la saison 2019: Mini poussin: Né(e) en 2012 et 2013, Poussin: Né(e) en 2010 et 2011, Pupilles: Né(e) en 2008 et 2009, Benjamin: Né(e) en 2006 et 2007, Minime: Né(e) en 2004 et 2005, Cadet: Né(e) en 2002 et 2003, Junior: Né(e) en 2000 et 2001, Sénior: Né(e) de 1980 à 1999, Vétéran: Né(e) en 1979 et avant.

A quoi sert mon adhésion ?



● Salaires et charges sociales ● Licences (reversées à la FFTRI) ● Frais de fonctionnement ● Contribution habillement

L'augmentation des adhésions pour 2019 (environ 1,50 € / mois) est rendue nécessaire par la fin des aides de l'état sur le financement des emplois de nos éducateurs salariés ainsi que par l'ajout de créneaux d'entraînements supplémentaires pour absorber le nombre d'adhérents en hausse.